

# GARDOUCH ACTUALITES

## DATES A RETENIR

### **Jeudi 27 juin**

Spectacle proposé par l'école, salle polyvalente, à 21 heures.

### **Dimanche 30 juin :**

Foire à la brocante de la St Jean, espace François Mitterrand à partir de 8 heures.

Festival Déodat de Séverac : même lieu, concert gratuit donné par l'ensemble d'accordéons unionais à partir de 17 heures.

### **Mercredi 1<sup>er</sup> août :**

Date limite de retour à la mairie des inscriptions au restaurant scolaire pour les élèves de l'école.

### **Lundi 2 septembre :**

Rentrée des enseignants.

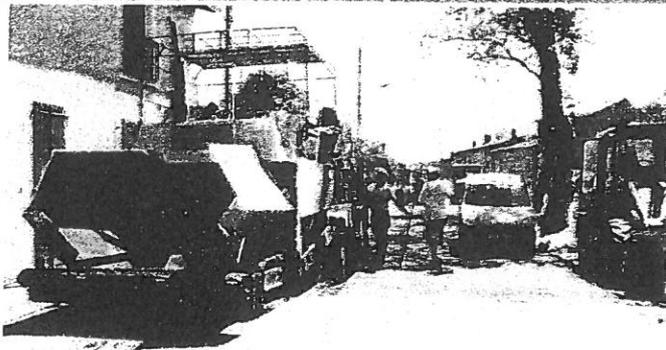
### **Mardi 3 septembre :**

Rentrée des élèves.

### **Samedi et dimanche 7 et 8 septembre :**

Stade municipal, à partir de 14 heures, football: tournoi Jean-Pierre Caraud.

## FIN DES TRAVAUX RUE DE LA REPUBLIQUE



C'est la dernière tranche programmée des aménagements de la Rue de la République. Tous les réseaux ont été restaurés ou adaptés : EDF, France Télécom, assainis-

sement et récupération des eaux pluviales. Cette dernière réalisation devrait protéger les riverains d'inondations en cas de gros orages.

Les trottoirs, comportant des « passages bateau » permettent un cheminement plus aisé des piétons particulièrement pour les poussettes.

L'accès à la poste est facilitée pour les handicapés

La chaussée recalibrée et le passage surélevé pour les piétons à proximité de la Vierge constituent des ralentisseurs pour la circulation des véhicules qui trop souvent ne respectent pas la limitation de vitesse imposée en agglomération. Attention ce passage doit être franchi à 30 Km/h.

Avec l'espace François Mitterrand, cette continuité rénovée de la rue la plus importante donne à notre village un aspect coquet qui nous vaut des félicitations de la part des visiteurs.

## BROCANTE DE LA SAINT JEAN,

Cette manifestation du dimanche 30 juin, existe depuis trois ans. Elle est réalisée en collaboration avec la comité des fêtes et l'AFR. Les inscriptions sont à prendre à la mairie jusqu'au vendredi 28 juin. Aucune inscription ne pourra se faire le dimanche matin. La participation est fixée à 5 € les 3 m. La réglementation en vigueur nous impose un certain nombre de contraintes administratives. Pour les particuliers, il faut présenter une pièce d'identité et une copie de l'attestation d'assurance, responsabilité civile. Pour les professionnels, il faut fournir les trois documents du registre du commerce.

## FESTIVAL DEODAT DE SEVERAC

C'est le deuxième concert gratuit proposé cette année. Il se déroulera en plein air, espace François Mitterrand, le 30 juin, à 17 heures, à la fin du vide grenier.

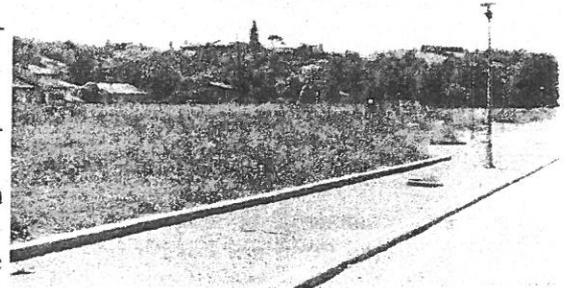
L'ensemble d'accordéons unionais dirigé par Serge Sauviac est un orchestre composé de 21 exécutants: ( 15 accordéons, 2 claviers, 1 synthé, 1 guitare basse, 1 batterie, 1 percussion.) Ils vous proposera des morceaux du répertoire classique et des extraits empruntés à la musique folklorique ou traditionnelle.

## A PROPOS DU POS . . .

Le plan local d'urbanisme (PLU), qui remplace le POS précédent, à l'étude depuis trois ans, a été définitivement adopté par le conseil municipal, le 17 novembre dernier et entériné par les services de la préfecture.. Il entre maintenant en application pour toutes les demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire.

Le présent document d'urbanisme fixe des objectifs généraux d'aménagement :

- Lutter contre la dispersion des constructions sur l'ensemble du territoire
- Conforter le noyau ancien
- Réserver des terrains nécessaires aux équipements publics
- Protéger l'environnement (traitement des eaux usées, préservation des zones naturelles et des espaces boisés)
- Lier les quartiers d'un côté et de l'autre du Gardijol
- Ouvrir les zones constructibles (1 NA, 2 NA, 3 NA) si les équipements collectifs sont réalisés.
- Limiter l'étiement des zones NB le long des routes situées sur la crête des coteaux
- Protéger les zones agricoles NC qui ont tendance à disparaître dans les communes proches de l'agglomération de Toulouse



La réglementation qui découle de la définition de ces objectifs assure pour notre village un développement harmonieux et contrôlé.

Il protège notre environnement naturel tout en permettant de nouvelles constructions à proximité immédiate du bourg essentiellement en direction du port et sur la rive droite du Gardijol.

L'évolution par zones des secteurs constructibles assure la maîtrise des dépenses d'équipement

Les espaces réservés, en particulier à proximité du stade, donnent la possibilité de faire évoluer les équipements collectifs : école et complexe sportif...

### Quelques éléments à connaître pour lire le plan d'occupation des sols (POS)

Chaque type de zones est repéré par une lettre

**U** : zones urbaines déjà construites

**I NA** ; **II NA** ; **III NA** : zones à construire lorsque les équipements sont réalisés : voirie, électricité, eau, assainissement ...

**NB** : zones d'habitat diffus, elles concernent les hameaux anciens et les secteurs déjà construits autour du village, en particulier le long des voies. Dans ces zones, s'il n'y a pas de raccordement possible au réseau d'assainissement, la surface minimum pour construire est de 2500 m<sup>2</sup>, sinon elle est ramenée à 1500 m<sup>2</sup>.

**NC** : zones de protection agricole, elles sont non constructibles sauf pour implanter un bâtiment nécessaire à l'activité agricole.

**ND** : zones naturelles, elles ne sont pas constructibles et protègent des sites ou des paysages particuliers. Elles concernent également les zones inondables comme certaines rives de l'Hers et du Gardijol.

Remarque : certaines zones, indicées i, présentent des risques d'inondations, elles ont été définies récemment sur une carte éditée par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN). Si des constructions sont possibles, les planchers devront être surélevés (c'est le cas du nouveau lotissement de l'Ecluse).

### Quelques clés de lecture des sigles de la loi de Solidarité et de Renouveau Urbain

Cette loi SRU votée le 13 décembre 2000, connue également sous le vocable de «loi Gayssot », modifie les règles d'urbanisme.

Elle a essentiellement pour objectif de promouvoir un développement plus solidaire et plus durable.

Elle se traduit dans 3 documents essentiels :

Le Schéma de Cohérence Territoriale, (**SCOT**) qui remplace le **SDAU**, (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) définit la politique de développement d'un bassin d'agglomérations (exemple : agglomération toulousaine)

Le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**) qui remplace le Plan d'Occupation des Sols (**POS**) concerne le développement communal

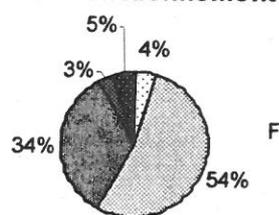
Pour les petites communes, la **Carte Communale** devient un document d'urbanisme

## COMPTE ADMINISTRATIF 2001 :

RECETTES	
<b>Fonctionnement</b>	
Produits des services	155 881,60 F
Impôts et taxes	1 859 165,89 F
Dotations et participations de l'état	1 175 222,08 F
Produits, gestion courante	108 933,15 F
Atténuation de charges	187 610,96 F
<b>TOTAL</b>	<b>3 486 813,68 F</b>
<b>Investissement</b>	
Dotations, fonds divers, réserves	700 883,09 F
Subventions (conseil général)	418 428,92 F
Immobilisations en cours	13 877,00 F
Charges à répartir	30 000,00 F
Autofinancement	1 016 027,00 F
<b>TOTAL</b>	<b>2 179 216,01 F</b>

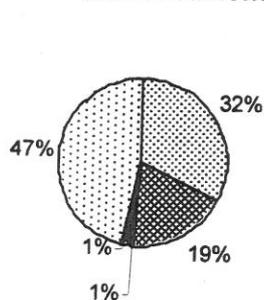
DEPENSES	
<b>Fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	650 815,45 F
Charges de personnel	1 532 232,60 F
Charges de gestion courante	499 817,48 F
Charges financières	217 550,95 F
Autofinancement	1 016 027,00 F
<b>TOTAL</b>	<b>2 900 416,48 F</b>
<b>Investissement</b>	
Remboursement d'emprunts	536 764,53 F
Equipements	159 255,59 F
Travaux	892 773,09 F
<b>TOTAL</b>	<b>1 588 793,21 F</b>

**Fonctionnement**



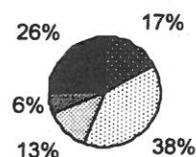
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations de l'état
- Produits, gestion courante
- Atténuation de charges

**Investissement**



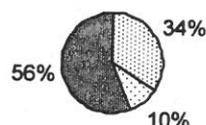
- Dotations, fonds divers, réserves
- Subventions (conseil général)
- Immobilisations en cours
- Charges à répartir
- Autofinancement

**Fonctionnement**



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Autofinancement

**Investissement**



- Remboursement d'emprunts
- Equipements
- Travaux

Ce compte administratif 2001 est le résultat de l'exercice, arrêté au 31 décembre. Il fait état de la répartition des recettes et des dépenses de l'année écoulée.

Au niveau des recettes, il faut remarquer que l'essentiel des moyens budgétaires provient de l'impôt (54%). La dotation de fonctionnement de l'état atteint 1.175.222,08 F. Les subventions du conseil général représentent 418.428,92 F et concernent les travaux réalisés dans l'année et l'achat de biens d'équipement de plus de 5000 F.

En dépenses, les charges de personnel sont importantes mais la mairie de Gardouch propose au niveau de l'école divers services qui ont un coût. Les nombreuses installations mises à la disposition des associations, les espaces verts, les travaux

réalisés en régie par les ouvriers municipaux imposent également que la commune emploie du personnel.

Un autre aspect de la gestion financière qui mérite d'être souligné concerne les remboursements d'emprunts. Ils ne représentent que la moitié des possibilités d'autofinancement. C'est un critère de très bonne gestion

## BUDGET PRIMITIF 2002 :

Il a été adopté le 25 mars dernier. Afin de poursuivre les aménagements et de faire face aux dépenses courantes, il subit une progression fiscale de 1,98%. La section de fonctionnement s'équilibre à 533.956 € et prévoit une augmentation des dotations pour les fournitures scolaires et les subventions aux associations de 2%.

En investissement, il envisage de réserver 3.000 € pour l'achat de mobilier scolaire, 4.830 € pour des travaux au gymnase, 2.925 € pour du mobilier urbain et 3.500 € pour permettre la numérotation des immeubles de chaque rue.

Le projet d'agrandissement des locaux scolaire sera examiné au budget supplémentaire lorsque les études seront plus avancées.

## POUR MEMOIRE ...

### ELECTION PRESIDENTIELLE 1<sup>er</sup> tour du 21 avril 2002

	VOIX	%
<b>INSCRITS</b>	720	
<b>VOTANTS</b>	566	78,61%
<b>EXPRIMES</b>	552	76,67%
Mégret (MNR)	5	0,91%
Lepage (Cap21)	6	1,09%
Gluckstein (PT)	8	1,45%
Bayrou (UDF)	20	3,62%
Chirac (RPR)	72	13,04%
Le Pen (FN)	70	12,68%
Taubira (PRG)	15	2,72%
St-Josse (CPNT)	45	8,15%
Mamère (Verts)	33	5,98%
Jospin (PS)	180	32,61%
Boutin (DvD)	7	1,27%
Hue (PC)	13	2,36%
Chevènement (Mdc)	19	3,44%
Madelin (DL)	7	1,27%
Laguiller (LO)	18	3,26%
Besancenot (LCR)	34	6,16%

### ELECTION LEGISLATIVE 1<sup>er</sup> tour du 9 JUIN 2002

	VOIX	%
<b>INSCRITS</b>	720	
<b>VOTANTS</b>	518	71,94%
<b>EXPRIMES</b>	502	69,72%
Moreau (FN)	27	5,38%
Buras (MNR)	3	0,60%
Laflorentie (LO)	6	1,20%
Tanneur (Chasse Trad.)	6	1,20%
Barthet-Mayer (Pole-Rép.)	6	1,20%
Lemasle (PS)	247	49,20%
Goxes (CPNT)	24	4,78%
Stoll (PC)	6	1,20%
Audoin (LCR)	18	3,59%
Gillebert (PT)	1	0,20%
Sépio (Déf. Animaux)	6	1,20%
Bastiani (UMP)	125	24,90%
Barriquand (MPF)	3	0,60%
Wilain de Leymarie (Gén.Ecol.)	0	0,00%
Emery (Verts)	24	4,78%
Amatulli (divers)	0	0,00%

### ELECTION PRESIDENTIELLE 2<sup>ème</sup> tour du 5 mai 2002

	VOIX	%
<b>INSCRITS</b>	720	
<b>VOTANTS</b>	609	84,58%
<b>EXPRIMES</b>	567	78,75%
LE PEN (FN)	78	13,76%
CHIRAC (RPR)	489	86,24%

### ELECTION LEGISLATIVE 2<sup>ème</sup> tour du 16 JUIN 2002

	VOIX	%
<b>INSCRITS</b>	719	
<b>VOTANTS</b>	502	69,82%
<b>EXPRIMES</b>	483	67,18%
LEMASLE (PS)	323	66,87%
BASTIANI (UMP)	160	33,13%

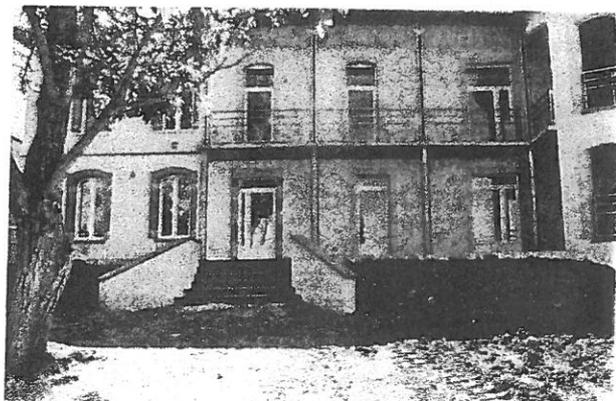
## INFORMATIONS PRATIQUES...

**INSCRIPTION A LA CANTINE :** En fin d'année scolaire, les formulaires d'inscriptions pour la cantine scolaire vous sont distribués dans les cartables. La date limite est fixée cette année au 1<sup>er</sup> Août 2002 et sont à remettre en Mairie.

**CENTRE DE LOISIRS DES FRANCAS :** Nous vous rappelons que le Centre de Loisirs des Francas de Villefranche de Lauragais accueille les enfants tout l'été. Là encore, les modalités d'inscription vous seront remises en fin d'année scolaire.

**TAILLE DES HAIES :** Lorsqu'ils sont implantés en bordure de la voie publique, les haies, arbustes et arbres doivent être taillés en limite de propriété afin de permettre une circulation aisée, des problèmes ayant été signalés notamment avec le bus scolaire.

## AUTRES TRAVAUX TERMINES OU EN COURS...



**MAISON DES ASSOCIATIONS :** Les finitions intérieures sont en cours: pose des revêtements de sol et travaux de peintures. Les aménagements du jardin sont en cours.

**STATION DE REFOULEMENT DES EAUX USEES DU LOTISSEMENT DE L'ECLUSE :** Les travaux sont en bonne voie. Le raccordement du réseau va pouvoir se faire.

**IMPLANTATION DE BARRIERES SUR LES TROTTOIRS:** Elles supportent des jardinières fleuries et ont pour but de matérialiser la limite des aires de stationnement et des trottoirs dans les courbes. Cette visualisation est indispensable pour plus de sécurité dans la traversée du village.